

## **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

### **SAINT ELOY LES MINES**

#### **CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2019**

Le 28 Février 2019 à 19 H 00, le Conseil Municipal de SAINT-ELOY-LES-MINES s'est réuni, en Mairie, sur convocations adressées par le Maire le 21 Février 2019.

#### Etaient présents :

Mme Marie-Thérèse SIKORA – M. Alain ROBERT - M. Jacky BOUKHALFA - Mme Michelle POMPILI - Mme Michelle BOUSCAVERT - Mme Huguette GUERLING - Mme Sophie JOUVE - –M Jean-Claude FERRANDON - M. Michel RENAUD -Mme Marie-France DUBOST - M. Pierre MONTEIL - M. Denis KAPALA – M Clément JAY - Mme Evelyne LAFOND - M. Bernard GRAND – Mme Jacqueline DUBOISSET - M. Christian JEROME - Mme Maryse PERRONIN

#### Etaient absents – excusés :

M. Pierre BARILLIER (procuration à M. A.ROBERT)  
M .Claude DEQUAIRE (procuration donnée à M. J.BOUKHALFA)  
M. Jean DURIN (procuration donnée à Mme M.POMPILI)  
M. Christian JOUHET  
Mme Eva BERNARD (procuration donnée à Mme MT.SIKORA)  
Mme Caroline LARRAYOZ (procuration donnée à Mme M.BOUSCAVERT)  
Mme Muriel DESARMENIEN (procuration donnée à M. JC.FERRANDON)  
Mme Marjorie LE MAY (procuration donnée à Mme H.GUERLING)  
M Christopher DEMBIK (procuration donnée à M. C.JEROME)

Madame Marie-Thérèse SIKORA procède à l'appel nominal. Le quorum est atteint, la séance peut avoir lieu.

Madame le Maire et l'adjointe aux finances présentent et commentent les tableaux des ratios, le tableau général ayant été adressé avec la convocation, les autres sont projetés avec le vidéoprojecteur.

#### **PREMIERE PARTIE : ANALYSE FINANCIERE DE LA SITUATION DE LA COMMUNE (5 Tableaux en annexe au présent compte rendu)**

- Principaux ratios
- Évolution des postes budgétaires – épargne disponible
- État des emplois (charges de personnel, effectifs)
- Fiscalité
- État de la dette et liste des emprunts

### **1/ Tous les ratios d'épargne s'améliorent.**

Madame Sophie JOUVE présente les différents niveaux d'épargne :

- l'épargne de gestion = recettes réelles fonctionnement - dépenses réelles fonctionnement : 1 339 705,57 € en 2018 contre 1 269 843€ en 2017, soit +5,5%  
soit par habitant : 359,85€ contre 341€ en 2017
- l'épargne brute = épargne de gestion - intérêts de la dette : 1 234 881,02€ contre 1 143 491€ l'an passé en progression de +7,99%
- l'épargne nette = épargne de gestion – annuité (capital + intérêts) : 615 489,71€ en 2018 contre 612 472,97€ en 2017 en progression de +0,49%

Madame Marie-Thérèse SIKORA rappelle comment sont calculés ces différents ratios correspondant à différents niveaux d'épargne.

### **2/ Les résultats de fonctionnement s'améliorent grâce à une baisse des dépenses réelles.**

Madame Sophie JOUVE présente les tableaux relatifs aux résultats de fonctionnement :

Les recettes réelles de fonctionnement sont globalement stables : 1 368,74€ par habitant en 2018 contre 1 372 € en 2017 soit -0,26%.

Parmi les recettes, les contributions locales sont de 917,87 € par habitant, la DGF continue de diminuer à 94,35€/hab passant en dessous de 100€/habitant. Les dépenses réelles de fonctionnement baissent grâce à une diminution de la masse salariale : globalement 1 008,89€ par habitant contre 1 031,28 €/habitant l'année d'avant soit -2,17%.

### **3/ Depuis 5 ans, l'effort d'équipement est à un niveau record.**

Madame Marie-Thérèse SIKORA présente le niveau d'équipement 2018 qui est un peu moins élevé que l'année précédente mais il reste significatif à 779 €/habitant. Elle indique que depuis l'élaboration en 2014 du programme SAINT ELOY 2020 et son lancement en 2015, la commune connaît des programmes d'investissement à un niveau très élevé. Les dépenses réelles d'investissement constatées aux comptes administratifs : CA 2014 = 1 978 607,82 € / CA 2015 = 2 560 996,75 € / CA 2016 = 1 922 557,05€ / CA 2017 = 3 389 834,73 € / CA 2018 = 2 924 911,73 € ; soit plus de 12 776 908,08 € TTC d'investissements directs (travaux en régie compris) en 5 exercices. Ne sont pas chiffrées ici les opérations conduites par des partenaires tels que Auvergne Habitat, OPHIS, Logidome...

Ont en particulier été réalisés en 2018 :

- Requalification de l'école La Roche fin de la 1<sup>ère</sup> tranche et 2<sup>ème</sup> tranche
- Réhabilitation des espaces publics : place Michel Duval et traverse du rond-point entrée sud jusqu'au pont SNCF

- Achèvement de la révision du PLU
- Programme annuel de reconstruction de l'éclairage public et éclairage des écarts
- Cour des Equipages – changement de la chaudière et installation d'une antenne
- Installation de volets roulants au Centre de Loisirs
- Réaménagement du bureau d'accueil de la Mairie
- Installation d'une climatisation au « Jardin d'Aloïs »
- Travaux de voirie (marché à bons de commande)
- Réfection de la rue de la Source
- Réalisation d'un goudron vers le chevalement pour anticiper l'accueil des commerçants pendant les travaux du marché couvert
- Assainissement du quartier de la Vernade – Les Sagnes (fin des travaux)
- Assainissement du quartier des Nigognes (démarrage des travaux)
- Acquisition de matériels divers (saleuse, TBI, Mono brosse piscine, broyeur de branches, démonte pneus...)
- Livraison de 15 pavillons locatifs par Auvergne Habitat (tous sont loués)
- Opérations préalables à la création du parc photovoltaïque par NEOEN (en cours)
- Etudes pour l'aménagement de la 2<sup>ème</sup> tranche rue des Rinchauds et du lotissement du Lac
- Fin des études pour la requalification de la halle du marché couvert jusqu'à la consultation des entreprises
- Avenant à l'OPAH et au programme SAINT ELOY 2020 révision des objectifs à la hausse, l'ANAH prenant le relai du FNADT pour financer l'ingénierie
- Réforme du droit des sols à la charge de la commune, uniquement l'instruction des PC confiée à l'ADIT, tous les autres actes gérés en interne

A ce titre un bilan 2018 peut être fait : 13 permis de construire – 48 déclarations préalables, 83 certificats d'urbanisme dont 79 CU d'info et 4 CU opérationnels

Comme tout le monde a pu le constater, SAINT-ELOY est actuellement en chantier (même s'il y a des critiques) et en transformation. L'objectif est de renforcer l'attractivité et l'animation du cœur de ville.

#### **4/ La dette reste à un niveau « sans aucun risque ».**

Madame Marie-Thérèse SIKORA poursuit en présentant les intérêts de la dette qui représentent seulement 2,79% des dépenses réelles de fonctionnement.

Cette part des dépenses poursuit sa diminution, elle était de : 3,29% en 2017 et 3,81% en 2016 grâce notamment à l'emprunt à taux zéro réalisé en 2017.

Le tableau des emprunts indique que 3 emprunts se sont terminés en 2018 (foyer-logement, maison des associations et emprunt de renégociation d'anciens emprunts) et 2 autres s'achèvent en 2019 (un de 2005 ateliers municipaux et l'autre de 2007 maison des associations).

1,4 M€ empruntés à taux 0 en 2017 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (20 ans) et 1,2 M€ à 1,45% en 2018 auprès du Crédit Agricole (15 ans) font que l'annuité augmente en

2019 avant de diminuer à nouveau dès 2020. L'encours de la dette augmente de 1 053€/hab en 2017 à 1 212€/hab en 2018 du fait du nouvel emprunt. Cela représente 88% des recettes réelles de fonctionnement et 3,65 années par rapport à l'épargne brute. Soit une excellente capacité de désendettement (seuil critique à 12 ans et seuil d'alerte à 15 ans).

Monsieur Denis KAPALA indique que l'on a parlé uniquement d'investissement et mentionne une éventuelle opportunité foncière pour l'avenir en plein centre-ville, le site des locaux Rode rue des Bayons pourrait servir à la ville ou à la communauté de communes. Il serait intéressant d'étudier cela. Monsieur Jacky BOUKHALFA indique que le prix souhaité par le vendeur rend cette opération difficile à envisager.

Monsieur Denis KAPALA souhaite aussi que le débat porte sur le fonctionnement et pas seulement sur les investissements.

Madame Marie-Thérèse SIKORA reprend justement avec le tableau des effectifs et celui de la masse salariale. Le tableau des effectifs (titulaires, contractuels, contrats aidés, apprentis) indique 59 personnes au 31 décembre 2018 contre 68 fin 2017. La diminution provient en particulier du nombre de contrats aidés en net recul suite aux mesures gouvernementales. Les contrats aidés « *ancienne formule* » se sont achevés entre janvier et juin 2018. Les nouveaux contrats, moins nombreux se caractérisent par un taux inférieur de prise en charge par l'Etat. La commune comptait 8 contrats aidés au 31 décembre 2018 contre 16 un an auparavant.

Parmi les dépenses de fonctionnement : les dépenses de personnel représentent 52,22% des dépenses réelles, la masse salariale passe de 2 091 820 € en 2017 à 1 961 587 € en 2018 soit une baisse de - 6,23%.

## **DEUXIEME PARTIE : LES ORIENTATIONS 2019**

Madame Marie-Thérèse SIKORA poursuit : Nous venons d'étudier les principaux ratios, les postes budgétaires, l'épargne disponible, l'état des emplois, la fiscalité et l'état de la dette, qui mesurent l'efficacité générale, d'où en découle la bonne gestion. Je tiens à ce titre à remercier l'équipe d'élus qui m'entoure, dont bien sûr les adjoints et aussi l'ensemble du Conseil municipal.

Et d'autre part nos équipes administratives et techniques (et notamment Fabienne MONJOTIN à la comptabilité) qui sont mobilisées toute l'année et ont su intégrer les changements, les différentes réformes dont la dématérialisation progressive, appliquer nos décisions, et ce malgré un nombre important de changements les dernières années (départs en retraite...). L'Etat par exemple nous a « *mis la pression* » sur le nombre d'actes de passeports et cartes d'identité, alors

que nous faisons son travail. Pour information, notre service administratif a « produit » 977 titres d'identité en 2018 : 696 cartes nationales d'identité et 281 passeports, plus un nombre non négligeable de prises de rendez-vous que les demandeurs n'honorent pas...

Nous avons aussi des relations de confiance avec la Trésorerie publique basée à « Montaigut ». Madame le Maire en vient aux orientations budgétaires 2019, même si nous ne détenons pas encore toutes les données pour établir le budget primitif, en particulier les dotations de l'Etat.

### **1/ Une gestion rigoureuse pour poursuivre nos projets d'investissement visant à moderniser et renforcer l'attractivité de Saint-Eloy.**

La politique budgétaire est réaffirmée :

- ➔ Maitrise des dépenses et des recettes de fonctionnement,
- ➔ Affectation de notre épargne aux investissements,
- ➔ Pas d'augmentation des taux d'imposition communaux en 2019 comme depuis 20 ans
- ➔ Pas de nouvel emprunt en 2019 : sur le mandat nous aurons investi 15 millions d'euros avec seulement 2,6 M€ d'emprunt

➔ Perspective de recettes 2019: vente de l'ancienne gendarmerie, redevance parc photovoltaïque et transfert des zones d'activités économiques à la communauté de communes. Elles viendront augmenter la part d'autofinancement.

➔ Maitrise de la masse salariale : elle ne doit pas augmenter, tout en tenant compte des évolutions de carrières ; le nouveau régime indemnitaire est en place depuis 2017 et la bonne gestion a permis une part de prime complémentaire fin 2018, coup de pouce pour chaque agent ; un départ à la retraite attendu mi 2019 aux services administratifs, redéploiement et redéfinition de l'organigramme administratif en cours ; un départ à la retraite et une invalidité permanente aux services techniques, remplacements potentiels par des contrats actuels.

➔ Les élus locaux n'ont pas la main sur les compensations de la taxe d'habitation.

La réforme de la taxe d'habitation décidée par le gouvernement devrait rester sans impact visible dans les budgets des collectivités, si ce n'est une perte d'autonomie fiscale, une dépendance accrue aux décisions de l'Etat qui peuvent évoluer chaque année.

➔ Continuité et qualité du service public communal : la commune échelon le plus proche des attentes des éloysiens en offrant des services à la petite enfance, à nos aînés en passant par la jeunesse et aux enfants, avec des infrastructures de qualité, dont la Communauté de Communes ne tient pas compte. Nous recevons régulièrement les services de la CAF, la CARSAT, la CPAM, FNATH, le service juridique et les centres de formations : AFORMAC, MOBILE EMPLOI, ADREC AUVERGNE qui interviennent à SAINT ELOY ainsi que

l'accueil des alternants du Corum Saint Jean sous l'égide de notre C.C.A.S. pour le secteur Cadre de Vie, et avons mis en place depuis Janvier 2018, la venue en mairie du conciliateur de la République tous les 1<sup>er</sup> mardis du mois à 10H00.

➔ Maintien dans la mesure du possible des aides aux associations à hauteur de celles versées en 2018, ainsi que des aides aux licences, la bourse aux permis de conduire, le maintien de la navette communale, tout cela sera étudié en commission des finances au regard des recettes

➔ Poursuite du soutien de la commune aux opérations d'amélioration de l'habitat et du commerce : primes aux façades, OPAH propriétaires occupants et propriétaires bailleurs, FISAC projets des commerçants et artisans... programmes pour lesquels 2019 sera une année de forte concrétisation (nombreux dossiers en voie d'aboutissement).

Un point est fait sur l'OPAH : 108 dossiers ont été agréés par l'ANAH depuis le début du programme, dont 69 sur SAINT ELOY, ce qui correspond déjà aux objectifs 2020 par rapport à nos prévisions ; et sur le FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services de l'Artisanat et du Commerce) : 9 dossiers agréés et un en attente de validation, montant des travaux 480 000€ dont 190 000€ de subventions FISAC et LEADER.

➔ Développement durable et préservation de l'environnement. Nous veillons également à l'embellissement de notre ville dans le respect de la préservation de l'environnement et d'une solidarité renforcée puisque nous avons signé la Charte ZERO PHYTO FREDON, ce qui n'est pas chose facile.

Comme vous le constaterez lors de la présentation du Compte Administratif 2018 lors d'une prochaine séance les restes à réaliser existent encore puisque nous avons programmé SAINT ELOY 2020 depuis 2015 avec une vision de perspectives sur 5 ans.

## **2/ Les opérations en reste à réaliser :**

Les principales opérations en reste à réaliser sont :

- Réseau d'eaux pluviales les Nigennes
- Couverture du court de tennis
- Achèvement de la tranche 2 de l'école la Roche
- Achat de matériel (navette...)
- Numérotation des rues et des écarts
- VRD ancienne mairie abords pavillons Auvergne Habitat
- Achèvement 1ere tranche rue Jean Jaurès, finitions, signalétique horizontale et verticale et WC public
- Assistance à maîtrise d'ouvrage sur les différents projets

### **3 / Les nouvelles opérations : nous vous proposons d'engager en 2019 les opérations**

#### **suyvantes :**

- Requalification de la halle du marché couvert : les travaux vont se réaliser de février à l'automne 2019
  - Réhabilitation des espaces publics – 2<sup>ème</sup> tranche après le pont SNCF et jusqu'au poids de ville non compris : travaux de réseau dès le printemps et de surface à partir de l'été dans la même philosophie que la tranche précédente : mise en valeur qualitative des espaces et des abords des équipements privés et publics dont la maison des associations, la cour des équipages et la place de l'Europe et favoriser l'activité commerciale
  - Aménagement de la rue des Rinchauds – 2<sup>ème</sup> tranche, en cours de chiffrage
  - Poursuite des études par le Département pour la MSAP, la commune a déjà délibéré pour la mise à disposition du foncier et sur le principe d'un fonds de concours (qui reste à négocier)
  - Construction par NEOEN du parc photovoltaïque avec mise en service en août : sur près de 9 ha, production de 5 MW représentant la consommation électrique de 2500 ménages
  - Poursuite de la mise à jour du plan du cimetière
  - Etude pour l'extension du dispositif de vidéoprotection
  - Lancement de la seconde tranche du lotissement du lac (qui nécessitera la création d'un budget annexe)
  - Pré-étude pour la modernisation de la salle des fêtes
  - Ouverture par la communauté de communes de la maison des entreprises la Vernade...
- Bien sûr le lancement des nouvelles opérations dépendra de l'équilibre général du budget.

### **4/ Les inconnues liées à l'Etat et à l'intercommunalité**

La DGF 2019 n'est pas encore connue : notre budget n'est pas encore établi compte-tenu que nous ne connaissons pas encore le montant de nos dotations. Il faut se rappeler :

- Qu'en 2012, nous avons 1 110 572 € de dotation globale de fonctionnement
- En 2013 750 841 € (soit 359 731 € de moins).
- En 2014 687 593 € (soit 63 248 € de moins).
- En 2015 567 515 € (soit 120 078 € de moins)
- En 2016 453 508 € (soit 114 009 € de moins)
- En 2017 371 983 € (soit 81 525 € de moins)
- En 2018 351 274 € (soit 20 709 € de moins)
- En 2019, le chiffre n'est pas connu à ce jour, l'enveloppe globale est très légèrement inférieure mais des changements de critères « à enveloppe fermée » feront des gagnants et des perdants.

... soit un niveau 2018 inférieur de 759 300 € au niveau de 2012 et une perte cumulée énorme : 359 731 € en 2013 p/r 2012, 422 979 € en 2014 p/r 2012, 543 326 € en 2015 p/r 2012 ; 657 064 € en 2016 p/r 2012 ; 738 589 € en 2017 p/r 2012 ; 759 298 € en 2018 p/r 2012 ; soit un cumul de 3 480 987€ non donnés par l'Etat à Saint Eloy les Mines en 6 ans. Cela au titre de l'effort

demandé aux collectivités locales au titre du redressement des finances publiques. Nous pouvons dire que l'effort des collectivités est bien réel tout en observant que le redressement des comptes de la nation n'est pas au rendez-vous : les dépenses publiques continuent d'augmenter et la dette française explose.

Les aides de l'Etat aux projets sont à ce jour incertaines : en 2018 nous avons bénéficié d'une aide au titre de la DETR, dotation d'équipement des territoires ruraux, et du DSIL, dotation de soutien des investissements locaux. A ce jour pour 2019 l'enveloppe DSIL n'est pas connue mais serait pour grande partie réorientée vers les opérations cœur de ville au détriment des opérations bourgs-centres...

L'intercommunalité à la recherche de financements : le DOB récemment tenu à la communauté de communes a conduit Madame le Maire à écrire au Président et à l'ensemble des 34 communes membres.

Tout d'abord sur l'héritage financier de l'ex-communauté de communes du Pays de Saint Eloy qui comptait 9 communes et se caractérisait par une saine gestion.

Ensuite au lendemain du DOB sur les raisons de l'impasse actuelle : les dépenses de fonctionnement évoluent 2 fois plus vite que les recettes : +6,7 % pour les dépenses contre +3,7% pour les recettes, et ce malgré l'augmentation de fiscalité votée en 2018 et que tout le monde a subi. Cette augmentation devait s'accompagner d'efforts de maîtrise des dépenses, force est de constater que cela n'a pas été fait.

Madame le Maire donne lecture de son courrier du 8 janvier puis de celui du 23 janvier 2019 destinés tous deux à Monsieur le Président de la communauté de communes avec copie aux 34 communes concernées.

## 2 Courriers annexés au présent compte-rendu

Madame Jacqueline DUBOISSET souhaite apporter une information à ce sujet, en tant que nouvelle vice-présidente de l'intercommunalité. Elle est tout à fait d'accord avec l'hypothèse de remise à plat à l'échelle des 34 communes. Par contre, l'hypothèse d'une baisse des attributions de compensation n'est pas une piste retenue par l'exécutif de la communauté de communes mais avancée par le cabinet d'étude. Elle affirme qu'il n'y aura pas de baisse des attributions de compensation ni pour Saint-Eloy ni pour les autres communes en 2019.

Madame Marie-Thérèse SIKORA précise qu'au moment de la création de la grande intercommunalité l'ex-communauté de communes de Saint Eloy avait les moyens de porter ses projets d'investissements.



Monsieur Alain ROBERT précise bien que le dernier compte-rendu du conseil communautaire envisageait bel et bien un mix entre baisse des dépenses et ponction sur les attributions de compensation. Le Conseil se satisfait de l'annonce de Madame Jacqueline DUBOISSET selon laquelle les attributions de compensation ne seront pas baissées.

Enfin, il paraît indispensable de marquer un arrêt dans tout nouveau transfert de compétences à la communauté de communes et inimaginable de toucher aux attributions de compensations aux communes, ce qui reviendrait à prendre à ceux qui gèrent bien pour boucher les trous créés par ceux qui gèrent mal. Il paraît à Madame Marie-Thérèse SIKORA plus que jamais indispensable et vital de défendre l'échelon communal et revenir à une coopération entre communes plus simple et sans charge supplémentaire.

Pour Monsieur Denis KAPALA, il faut revenir aux questions communales, Madame Marie-Thérèse SIKORA précise que les choses sont très liées et imbriquées. Denis KAPALA considère que certains services actuellement communaux tels que la navette pourraient fonctionner au niveau intercommunal et qu'il faut avoir une approche territoriale et solidaire. Madame Marie-Thérèse SIKORA souligne que cela avait été refusé par les communes de l'ex-communauté de communes. Madame Jacqueline DUBOISSET complète en précisant qu'une réflexion est en cours au niveau intercommunal sur les questions de mobilité.

Le projet de plan de ville est évoqué et notamment le fait que les encarts publicitaires sont payants, au même titre que les encarts dans le bulletin municipal.

Puis la question des subventions aux associations. Messieurs Alain ROBERT et Jacky BOUKHALFA précisent qu'en plus des subventions directes aux associations il y a aussi toute l'aide logistique et matérielle apportée par les services de la mairie ainsi que la mise à disposition des locaux et équipements. Madame Marie-Thérèse SIKORA précise qu'elle entend aussi beaucoup de satisfaction quant à l'aide apportée par la Commune, dans les nombreuses assemblées générales d'associations auxquelles elle, ou un adjoint, participe. Enfin Monsieur Denis KAPALA ne croit pas à la vidéo-protection, l'exécutif municipal précise que cela permet de résoudre de nombreuses affaires pour la gendarmerie.

**Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.**

Marie-Thérèse SIKORA clos la séance à 20h00.

**COMPTE RENDU**  
**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du JEUDI 28 FEVRIER 2019 à 20 H 05**  
**N° 2-2019 - depuis le début du Mandat N° 46**

Le 28 Février 2019 à 20 H 05, le Conseil Municipal de SAINT-ELOY-LES-MINES s'est réuni, en Mairie, sur convocations adressées par le Maire le 21 Février 2019.

Etaient présents :

Mme Marie-Thérèse SIKORA – M. Alain ROBERT - M. Jacky BOUKHALFA - Mme Michelle POMPILI - Mme Michelle BOUSCAVERT - Mme Huguette GUERLING - Mme Sophie JOUVE - M. Jean-Claude FERRANDON - M. Michel RENAUD - Mme Marie-France DUBOST - M. Pierre MONTEIL - M. Denis KAPALA – M. Clément JAY - Mme Evelyne LAFOND - M. Bernard GRAND – Mme Jacqueline DUBOISSET - M. Christian JEROME - Mme Maryse PERRONIN

Etaient absents – excusés :

M. Pierre BARILLIER (procuration à M. A.ROBERT)  
M. Claude DEQUAIRE (procuration donnée à M. J.BOUKHALFA)  
M. Jean DURIN (procuration donnée à Mme M.POMPILI)  
M. Christian JOUHET  
Mme Eva BERNARD (procuration donnée à Mme MT.SIKORA)  
Mme Caroline LARRAYOZ (procuration donnée à Mme M.BOUSCAVERT)  
Mme Muriel DESARMENIEN (procuration donnée à M. JC.FERRANDON)  
Mme Marjorie LE MAY (procuration donnée à Mme H.GUERLING)  
M. Christopher DEMBIK (procuration donnée à M. C.JEROME)

Madame le Maire procède à l'appel nominal pour cette seconde réunion qui fait suite à celle relative au débat d'orientation budgétaire. Le quorum est atteint, Madame Sophie JOUVE est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 17 janvier est approuvé à l'unanimité sans observation.

**1 – SIEG : TRANSFERT DE L'EXERCICE DE LA COMPETENCE**  
**« MISE EN PLACE ET ORGANISATION D'UN SERVICE**  
**COMPRENANT LA CREATION, L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION**  
**DES INFRASTRUCTURE(S) DE CHARGE POUR VEHICULES**  
**ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES (IRVE) » AU SIEG**  
**DU PUY-DE-DÔME**

Madame le Maire demande à M. Jacky BOUKHALFA, Adjoint et vice-président du SIEG de présenter ce dossier. Le SIEG projette un schéma départemental de 54 bornes électriques pour les véhicules pour couvrir et mailler le département. Saint-Eloy-les-Mines est concernée par

une borne à recharge lente qui permet à un véhicule d'être chargé en environ 30 minutes pour une autonomie de 80 km.

Le SIEG sollicite toutes les communes pour une cotisation avec une part fixe (55€) et une part variable de 0,03 euros / habitant. Il y a ensuite une participation des communes bénéficiant d'une borne pour l'entretien une fois sa mise en service effectuée de l'ordre de 1225€/borne/an ; somme à laquelle s'ajoute enfin un montant relatif à l'énergie (estimé à 230 euros annuels après participation de l'utilisateur mais dépendant de l'utilisation effective).

Il est précisé qu'un emplacement pour cette future borne de recharge des voitures électriques est prévu à Saint-Eloy-les-Mines, cela a été anticipé dans le cadre des travaux de requalification urbaine avec un emplacement prévu place Charles de Gaulle. Ceci a été évoqué à la commission des travaux. Monsieur Jacky BOUKHALFA présente le contenu de la délibération proposée au Conseil municipal :

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2224-37, permettant le transfert de la compétence « IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L. 2224-31 du Code général des collectivités,

Vu la délibération du comité syndical du SIEG du Puy-de-Dôme en date du 25 mars 2017 approuvant à la majorité de ses membres les nouveaux statuts et notamment l'article 3.2.3 habilitant le SIEG du Puy-de-Dôme à mettre en place et organiser, pour ceux de ses membres qui lui ont confié cette compétence, un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables et l'article 5 des statuts portant sur les modalités du transfert de cette compétence,

Vu les délibérations du comité syndical du SIEG du Puy-de-Dôme en date des 20 janvier et 8 décembre 2018 approuvant les conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence IRVE,

Considérant que le SIEG DU PUY-DE-DÔME engage un programme départemental de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, et ce à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble du territoire et que, à ce titre, le transfert de la compétence présente un intérêt pour la commune,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 5.1. des statuts du SIEG DU PUY-DE-DÔME, le transfert de la compétence « IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » suppose l'adoption de délibérations concordantes de l'organe délibérant du membre concerné et du Syndicat,

**Le Conseil Municipal à l'unanimité** (un élu ne participant pas au vote) :

**1/ Approuve le transfert de la compétence « IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » au SIEG DU PUY-DE-DÔME pour la mise en place d'un service, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge,**

**2/ S'engage à verser au SIEG DU PUY-DE-DÔME les cotisations et participations financières au fonctionnement et à l'investissement dues en application de l'article 9 des statuts du SIEG DU PUY-DE-DÔME et des délibérations prises par son comité pour l'exercice de cette compétence,**

**3/ S'engage à inscrire les dépenses correspondantes au budget municipal et donner mandat à Madame le Maire pour régler les sommes dues au SIEG DU PUY-DE-DÔME ;**

**4/ Autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires au transfert de compétence IRVE.**

## **2 – COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE ST-ELOY**

### **2-1 / COMPETENCE « ENFANCE-JEUNESSE » - MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT ELOY**

Suite au conseil communautaire du 8 novembre 2018, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'entériner la modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Saint Eloy. Elle donne la parole à Monsieur Alain ROBERT 1<sup>er</sup> adjoint pour présenter ce dossier. Il précise que cette modification est liée à l'ouverture d'un centre de loisirs à Biollet, en plus de ceux existant déjà sur le territoire mais gérés par des associations. Les statuts sont donc à modifier de la manière suivante de la façon suivante :

À l'article 2 « COMPETENCES EXERCEES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES », Aménagement, animation et gestion des Accueils de Loisirs Sans Hébergement extrascolaires et périscolaires déclarés à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale

**Oùï cet exposé, le Conseil Municipal unanime** (un élu ne participant pas au vote):

**1/ Approuve la modification des statuts telle qu'elle est présentée ci-dessus,**

**2/ Autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent.**

Monsieur Alain ROBERT complète ce rapport en rappelant qu'une baisse de 10% de la subvention d'équilibre a été appliquée en 2018 par la communauté de communes à l'AFJC. Il avait été demandé au niveau intercommunal de communiquer le cout des différents services à la petite enfance, crèches, micro-crèches et centre de loisirs, qu'ils soient gérés par des associations ou en direct par la communauté de communes. Il s'agit d'une forme de solidarité mais un effort est demandé aux associations délégataires de la compétence sans savoir si le même effort est fait par les services en régie directe, alors même que le coût de revient par heure à l'AFJC doit être le plus maîtrisé. Monsieur Denis KAPALA regrette qu'avec les grandes organisations intercommunales on nivelle les services par le bas alors qu'il faudrait des critères de solidarité.

## **2-2 / ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS 2019**

Madame le Maire évoque le conseil communautaire du 22 janvier dernier qui a notamment permis l'organisation du débat d'orientations budgétaires. Une étude conduite par un bureau spécialisé faisait état de la situation des finances de la communauté deux années après sa création, et notamment la fragilité des ratios tels que l'épargne, et des tendances inquiétantes en premier lieu desquelles l'évolution deux fois plus rapide des dépenses de fonctionnement par rapport aux recettes de fonctionnement : +6,7% contre +3,7% et ce malgré l'augmentation de la fiscalité intercommunale votée en 2018 (+400 000€ de produit supplémentaire).

L'exécutif intercommunal semble vouloir rechercher de nouvelles ressources parmi lesquelles une éventuelle révision des attributions de compensations versées aux communes.

Madame le Maire rappelle que le courrier qu'elle a adressé au président de la communauté et aux élus des 34 communes le 23 janvier dernier.

Seule une réorientation à la baisse de la gestion des dépenses de fonctionnement de la communauté de communes peut améliorer la situation des finances intercommunales.

Par ailleurs, la commission locale d'évaluation des charges transférées s'est réunie le 14 janvier mais le rapport n'a pas été communiqué au moment de la rédaction du présent rapport. Madame Jacqueline DUBOISSET indique qu'il manquait des éléments pour Charensat.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer contre toute révision à la baisse des attributions de compensations, en l'absence de nouveaux transferts de compétences, et dans le cadre des dispositions du code général des collectivités locales, qui prévoient la possibilité de révision sur la base d'un « *accord libre* ».

**Un élu ne participant pas au vote, le Conseil municipal valide le montant des attributions de compensations 2019 au même niveau de 2018 à savoir 1 348 349,60 euros.**

**Le Conseil municipal unanime (le même élu ne participant pas au vote), après en avoir débattu et complété la rédaction de la décision, s'oppose à toute révision à la baisse de ce niveau d'attribution de compensations en l'absence de nouveau transfert de compétence**

Le débat a permis de préciser ce deuxième point car en cas de nouveau transfert de compétence il faudrait bien évaluer les charges correspondantes à transférer.

Monsieur Denis KAPALA indique qu'il ne faut pas bloquer le système et Madame Jacqueline DUBOISSET confirme que l'exécutif de la communauté de communes n'entend pas revenir sur le niveau des attributions de compensations 2019.

Madame Marie-Thérèse SIKORA et Monsieur Alain ROBERT précisent que le compte-rendu du conseil communautaire mentionnait une « *solution mixte* » entre économies à réaliser et diminution des attributions de compensation.

## **2-3 / OPPOSITION AU TRANSFERT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT ELOY AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020 DE LA COMPETENCE EAU POTABLE ET DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES**

Madame le Maire présente ce rapport. Après de nombreuses tergiversations au niveau législatif, le transfert obligatoire de la compétence eau et assainissement est maintenu avec une date butoir en 2020 mais peut-être reporté en 2026. Il convient par contre que les communes s'opposent au transfert avant le 30 juin 2019. Madame le Maire propose de prendre dès à présent cette délibération après avoir rappelé la situation actuelle de l'exercice de ces compétences :

- **Eau potable** gérée par SI Sioule et Morge à laquelle la commune adhère, qui re-délègue à SEMERAP (affermage)
- **Assainissement** géré par la commune en DSP délégation de service publique à SUEZ Environnement

*Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 64 ;*

*Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5214-16*

*Vu les statuts de la Communauté de communes*

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi du 7 août 2015 dite « loi NOTRe » prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences eau potable et assainissement, au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

La loi du 3 août 2018 est venue assouplir ce dispositif de transfert obligatoire de compétences en prévoyant :

- d'une part, que les communes membres d'une communauté de communes peuvent s'opposer au transfert des compétences eau potable et/ou assainissement des eaux usées au 1<sup>er</sup> janvier 2020, dans la mesure où, avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019, au moins 25% des communes membres de cette communauté représentant au moins 20% de la population totale de celle-ci s'opposent au transfert de ces compétences, par délibération rendue exécutoire avant cette date.

Les communes peuvent s'opposer au transfert de ces deux compétences ou de l'une d'entre elles. Dans la mesure où une telle minorité de blocage serait réunie, le transfert obligatoire de ces compétences sera reporté au 1<sup>er</sup> janvier 2026, au plus tard.

- et, d'autre part, que la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » n'est pas rattachée à la compétence « assainissement » et demeurera une compétence facultative des communautés de communes.

En l'espèce, la Communauté de communes du Pays de Saint-Eloy ne dispose pas actuellement, même partiellement, des compétences eau potable et assainissement collectif des eaux usées.

Aussi, afin d'éviter le transfert automatique de la compétence eau potable et de la compétence assainissement collectif des eaux usées à la Communauté de communes du Pays de Saint-Eloy au 1<sup>er</sup> janvier 2020, ses communes membres doivent donc matérialiser avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019 une minorité de blocage permettant le report, au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2026, du transfert de la compétence eau potable et de la compétence assainissement collectif des eaux usées.

A cette fin, au moins 25% des communes membres de cette communauté représentant au moins 20% de la population totale de celle-ci doivent, par délibération rendue exécutoire avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019, s'opposer au transfert de la compétence eau potable et de la compétence assainissement collectif des eaux usées.

**Le Conseil Municipal, compte tenu de l'ensemble de ces éléments et à l'unanimité** (un élu ne participant pas au vote):

- **se prononce contre le transfert à la Communauté de communes du Pays de Saint-Eloy au 1<sup>er</sup> janvier 2020 de la compétence eau potable et de la compétence assainissement collectif des eaux usées.**
- **s'oppose au transfert automatique à la Communauté de communes du Pays de Saint-Eloy au 1<sup>er</sup> janvier 2020 de la compétence eau potable et de la compétence assainissement collectif des eaux usées.**
- **autorise Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Il est bien précisé en réponse à une question de Madame Sophie JOUVE que la loi prévoit le transfert automatique de compétence sauf en cas d'opposition de 25% des communes, d'où la présente délibération de refus de transfert.

Monsieur Bernard GRAND aimerait avoir des informations sur le SI Sioule et Morge. Monsieur Alain ROBERT précise que la compétence eau potable est donnée par la commune au SI Sioule et Morge qui confiait jusque-là à la SEMERAP, le travail de la SEMERAP donnant d'ailleurs satisfaction. Le contrat de délégation de SI Sioule et Morge à SEMERAP arrivant à échéance dans un an et des aspects juridiques liés aux champs de compétences de SEMERAP ont conduit SI Sioule et Morge à décider récemment à la majorité (tous les délégués n'ayant pas approuvé cette décision, une trentaine de votes contre sur une centaine de délégués) de reprendre la gestion de l'eau en régie. Alain ROBERT émet des réserves sur cette évolution car la SEMERAP travaillait bien et il craint que la gestion future à une échelle inférieure et en régie ne soit synonyme de surcoûts contrairement à ce qui a été annoncé et simulé, il donne par exemple les astreintes qui sont actuellement mutualisées à l'échelle du territoire d'intervention de SEMERAP. En outre, des dispositifs réglementaires doivent prévoir la reprise des personnels concernés. La partie Sioule et Morge représente 17 à 20% du volume d'activité globale de SEMERAP.



## **2-4 /- REFUS DE TRANSFERT DE LA COMPETENCE SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS**

Madame le Maire indique que, parmi les réflexions sur l'organisation intercommunale quelques élus du conseil communautaire semblent réfléchir au transfert optionnel de la compétence services d'incendie et de secours ou « pompiers », ce qui aurait pour conséquence de transférer la cotisation communale au SDIS et de transférer les charges correspondantes.

Madame le Maire rappelle le lien indéfectible qui existe entre les pompiers et la commune, le Maire étant d'ailleurs le responsable de la sécurité sur la commune, le premier appelé par les services de sécurité, de gendarmerie et de secours dès qu'il y a un problème sur les biens ou les personnes (accident, incendie...). Il convient de conserver cette compétence au niveau communal. Enfin, un certain nombre d'employés municipaux sont pompiers volontaires au centre de secours.

Madame Marie-Thérèse SIKORA a reçu les pompiers qui sont inquiets de la fermeture d'un certain nombre de centre d'intervention et de secours dans le Puy-de-Dôme.

Les quatre élus de l'opposition présents ne prennent pas part au vote en précisant qu'il ne s'agit pas d'un point réellement à l'ordre du jour mais seulement de discussions de quelques élus de la communauté de communes.

Monsieur Christian JEROME déplore que c'est la même chose pour un certain nombre de services publics ou services aux publics (la Poste, EDF...). Monsieur Denis KAPALA considère qu'il faut quand même s'opposer par anticipation et maintenir les pompiers au niveau communal.

**Le Conseil municipal s'oppose au transfert éventuel de la compétence pompiers – service d'incendie et de secours à la communauté de communes** (6 élus ne prenant pas part au vote, 5 présents et un pouvoir).

## **3 – PROGRAMME OPAH, VERSEMENT DE SUBVENTION**

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, rappelle qu'un programme OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) avait été engagé sur le territoire du Pays de Saint-Eloy et plus particulièrement sur le périmètre de revitalisation urbaine de la ville de Saint-Eloy-les-Mines,

Après avoir rappelé :

*- En premier lieu, qu'une convention de revitalisation du centre-bourg de Saint-Eloy-les-Mines et de développement du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy avait été signée le 18 octobre 2016 entre l'Etat, le Département, les bailleurs sociaux, la Commune de Saint-Eloy-les-Mines et la Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy, définissant notamment le programme et les modalités de financement des travaux d'amélioration des logements concernés par le dispositif OPAH,*

*- En second lieu, qu'un avenant N°1 à cette convention de revitalisation du centre-bourg de Saint-Eloy-les-Mines et de développement du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy avait été signée le 27 août 2018,*

Après avoir rappelé que le Conseil Municipal par une délibération en date du 19 décembre 2016, avait approuvé le règlement d'attribution des aides OPAH et par une délibération en date du 15 novembre 2018 les modifications résultant de l'avenant N°1 à la convention de revitalisation,

Mme Marie-Thérèse SIKORA, Maire, rend compte de l'état d'avancement d'un tel programme et propose au Conseil Municipal le versement de la subvention accordée pour le dossier pour lequel les travaux sont achevés conformément au dossier initial de demande de subventions :

*M. Chagnaud Aurélien et Mme Primault Emilie  
24, rue des Chapounes  
63700 Saint-Eloy-les-Mines  
Montant de la subvention à verser                      2 110 €*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal** (un élu ne participant pas au vote et une abstention):

1/ Donne son accord pour le versement de la subvention OPAH suivante :

*M. Chagnaud Aurélien et Mme Primault Emilie  
24, rue des Chapounes  
63700 Saint-Eloy-les-Mines  
Montant de la subvention à verser                      2 110 €*

2/ Donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour l'exécution des présentes décisions.

Madame Marie-Thérèse SIKORA profite de ce rapport pour donner des informations sur l'avancement du programme OPAH du Pays de Saint-Eloy, avec plus de 2 175 000 euros de travaux lancés et l'addition des aides suivantes : 875 000 euros de l'ANAH, de 130 000 € du programme Habiter Mieux, 175 000 euros de participation de la commune et 117 000 € de la communauté de communes. Cela représente des subventions conséquentes permettant les travaux.

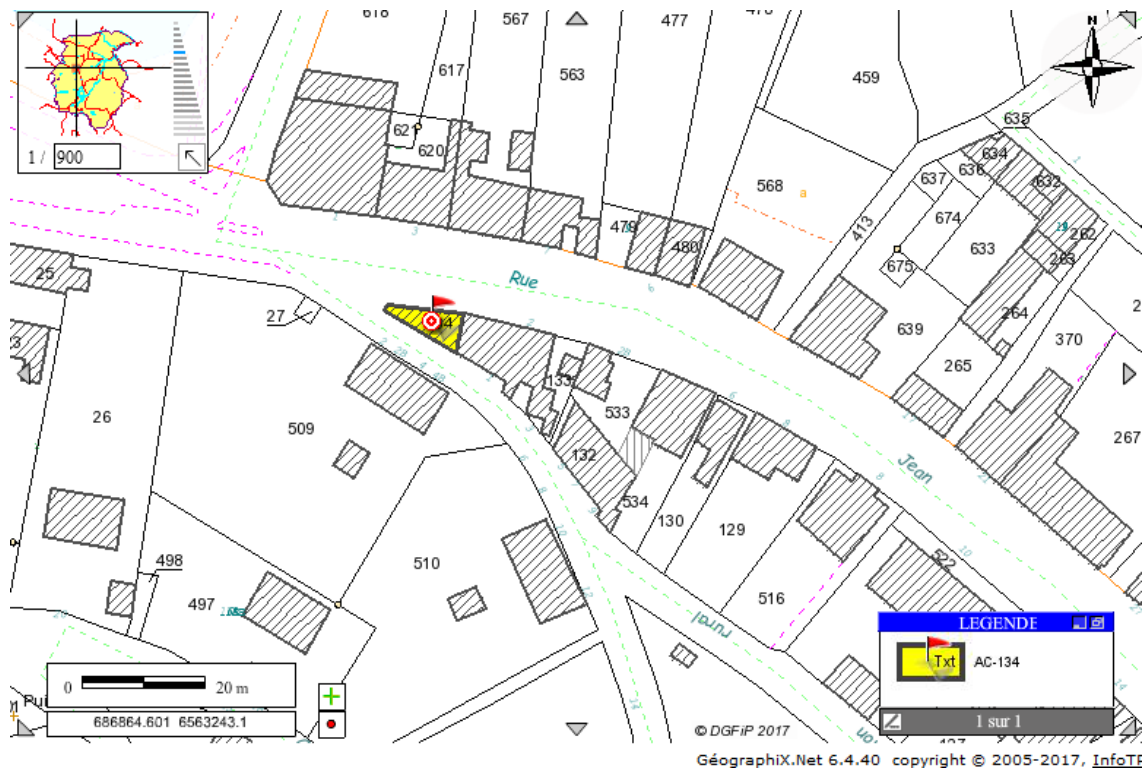
### 3 / QUESTIONS DIVERSES ET D'INFORMATION

#### PREEMPTION ENTREE NORD

Madame le Maire informe le Conseil du projet d'acquisition de la parcelle AC 134 qui peut s'effectuer dans le cadre de la délibération ayant institué le droit de préemption et de ses délégations.

Information au Conseil Municipal - Acquisition de la parcelle AC 134

**Localisation :** Entrée nord, au croisement de la rue Jean Jaurès et de la Cote Ferrandon



**Prix d'achat :** 7500 €

**Procédure d'acquisition :** Prémption par l'EPF SMAF Auvergne, pour le compte de la commune

**Objet de l'acquisition :** Dans le cadre de son **projet de requalification de l'entrée nord de la ville**, la commune a un **intérêt réel à acquérir la parcelle AC 134** ; cette parcelle est d'ailleurs identifiée dans la Convention "Opérations d'ensemble" signée par la commune et l'EPF Smaf Auvergne le 21 mars 2017 (page 14 notamment). Elle comporte actuellement des garages destinés à être démolis.

**RECOURS CONTRE L'ARRETE DE FUSION-EXTENSION DU PERIMETRE INTERCOMMUNAL** - posée par Monsieur Michel RENAUD

Madame le Maire précise qu'effectivement la procédure était en cours en octobre 2017 la dernière fois que cette question a été évoquée en Conseil municipal, la réponse du Tribunal correspondant à un jugement de fin décembre 2017 a été reçue tout début janvier 2018. La commune n'a pas eu gain de cause, notamment car Saint-Eloy étant enclavée et non limitrophe d'autres intercommunalités, mais Madame le Maire se satisfait toutefois d'avoir effectué ce recours, ce qui illustre bien que c'est l'Etat qui a imposé sa position pour les découpages des nouvelles intercommunalités avec la loi NOTRé. La commune n'a pas fait appel de cette décision du Tribunal Administratif.

A la question du cout du recours, Madame le Maire précise que le cabinet d'avocat a facturé 2522€ à la commune. Monsieur Denis KAPALA pensait que c'était beaucoup plus. Monsieur Michel RENAUD indique que cet argent aurait pu être donné à des associations.

**DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION LIBRE COURS** - posée par Monsieur Michel RENAUD

Après dissolution de l'association que présidait Monsieur Michel RENAUD (journal officiel du 16 décembre 2017), des grilles d'exposition ont été récupérées par les services techniques de la ville, des chevalets en bois semblent avoir été répartis entre les membres de l'ex-association.

**EXPRESSION LIBRE DANS LE BULLETIN MUNICIPAL** - posée par Monsieur Michel RENAUD

S'appuyant sur le dernier numéro du bulletin municipal paru en janvier, dont un article donnait la parole à l'association des anciens combattants avec la reprise du discours prononcé par son

président lors des commémorations du centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918, Monsieur Michel RENAUD attire l'attention des membres de l'assemblée municipale sur les limites de ce genre d'exercice ; lequel peut le cas échéant déboucher via des caricatures sur des incompréhensions voire des amalgames et polémiques (notamment sur les aspects liés aux religions) alors même qu'en ces temps incertains il conviendrait de privilégier les propos rassembleurs synonymes de vivre ensemble. L'opposition fait également part de ses réserves sur la publication de cet article *in extenso* et dont certains termes étaient « limites ».

A titre de précision la municipalité n'a pas modifié cet article qui correspondait au discours prononcé le 11 novembre, lequel a d'ailleurs été inséré en dernière minute suite à la non-réception d'un autre article attendu au moment de la commission communication. Il n'est pas envisagé à ce stade de modifier le contenu habituel des rubriques du bulletin municipal et de l'ouvrir à une tribune-libre.

Il est en outre précisé que la commémoration du 11 novembre avait également vu l'intervention des jeunes et scolaires, et s'était clôturée par l'hymne européen.

**Madame le Maire lève à la séance à 21h10.**